

ATTESTATION D'ACCUEIL

PIECES A FOURNIR

Pour le demandeur

LES ORIGINAUX DES DIFFERENTES PIECES DOIVENT ETRE PRESENTES

- **Justificatif d'identité :**
 - o français, ressortissant CEE ou suisse : CNI ou Passeport
 - o étranger non européen : titre de séjour
- **Justificatif de domicile du demandeur : titre de propriété, bail locatif, quittance de loyer facture eau ou EDF récente....(et éventuellement pour le logement dans lequel le demandeur compte héberger la ou les personnes qu'il souhaite recevoir s'il est différent du domicile du demandeur)**
- **Tous documents permettant d'apprécier les ressources du demandeur et sa capacité à prendre en charge financièrement la personne reçue en cas de besoin**
- **Tous documents permettant d'apprécier la capacité du demandeur à recevoir l'hébergé dans des conditions décentes en terme de superficie du logement et de salubrité,**
- **Timbres fiscaux pour un montant de 30 €**

Le demandeur devra être en capacité d'indiquer les éléments suivants concernant la ou les personnes qui souhaitent venir en France

- **Identité complète (nom prénom date et lieu de naissance)**
- **Nationalité**
- **Numéro de passeport**
- **Qui souscrira une assurance médicale prenant en charge les dépenses de santé pour les soins pouvant être reçus pendant le séjour en France (min 30 000 €)**
- **Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation en original sur papier libre précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant, rédigée par le détenteur de l'autorité parentale et accompagnée de la copie d'un justificatif d'identité de celui-ci devra être fournie**